



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pour une reconnaissance et une prise en charge de la fibromyalgie

Question écrite n° 21799

Texte de la question

M. Stéphane Peu attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance et la prise en charge thérapeutique de la fibromyalgie. Concernant entre 2 % et 5 % de la population française, majoritairement des femmes, le traitement de cette pathologie demeure à ce jour insuffisant. Malgré une reconnaissance officielle de cette maladie par l'organisation mondiale de la santé et par le Parlement européen, la France reste le seul pays à ne pas reconnaître cette maladie et de ce fait, ne fait l'objet d'aucune reconnaissance par la CPAM. La prévention, le dépistage et la prise en charge de la fibromyalgie nécessitent une mobilisation politique sérieuse. Par ailleurs, le traitement différencié de cette pathologie sur le plan national entraîne des inégalités de prise en charge et une rupture du principe d'égalité de traitement devant la maladie. Le rapport de l'expertise collective engagé par l'INSERM en 2015 dont les résultats devaient être publiés en mars 2019 est toujours attendu. Les délais d'obtention des résultats de cette expertise sont incompréhensibles pour les malades souffrant depuis des dizaines d'années ainsi que pour les enfants atteints qui attendent des mesures réelles de reconnaissance et de prise en charge thérapeutique. Ainsi, il convient de publier au plus vite le rapport de cette étude afin de permettre un éclairage scientifique sur cette pathologie en vue d'aboutir à la mise en place de mesures adaptées. Il lui demande donc l'état d'avancement de l'expertise collective de l'INSERM sur la fibromyalgie lancée en 2015.

Texte de la réponse

Une expertise collective a été confiée à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) afin d'avoir des connaissances actualisées issues des recherches internationales et pluridisciplinaires sur la fibromyalgie. Cette expertise devrait permettre d'actualiser les recommandations professionnelles faites en 2010 par la Haute autorité de santé (HAS) et donc de mieux faire connaître la fibromyalgie au sein du corps médical. Les cinq axes principaux de cette expertise sont : - les enjeux sociétaux, économiques et individuels en France et à l'étranger, - les connaissances médicales actuelles, - la physiopathologie de la fibromyalgie, - la prise en charge médicale de la douleur chronique, - la problématique spécifique en pédiatrie. Les associations de patients ont participé à ce travail et ont été auditionnées par les experts du groupe de travail piloté par l'INSERM. Ces travaux sont en cours de finalisation. Ils ont demandé la constitution d'un fonds documentaire, particulièrement riche et complexe en raison de la multidisciplinarité des travaux publiés ainsi que la création d'un groupe d'experts dans de nombreux domaines médicaux, comprenant des neuropsychiatres, des neuropsychologues et des psychologues. La publication du rapport définitif est attendue pour 2020. Par ailleurs, la HAS a inscrit dans son programme de travail 2019 des recommandations de bonnes pratiques sur « le parcours du patient douloureux chronique » qui bénéficieront aux patients atteints de fibromyalgie.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21799

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6842

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 9149